



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45468</b>	<b>De M. Victor Habert-Dassault ( Les Républicains - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> > Fermetures de classes en milieu rural	<b>Analyse</b> > Fermetures de classes en milieu rural.
Question publiée au JO le : <b>10/05/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la fermeture de classes en milieu rural. Lors du débat entre les deux tours de l'élection présidentielle 2022, le Président de la République répétait qu'il avait renoncé à fermer des classes dans les villages sans l'accord des élus locaux. Or plusieurs communes se battent, dans l'Oise notamment, pour éviter que leur classe ne soit fermée à la rentrée de septembre 2022. Quand on perd une classe, on perd une partie de la vitalité du territoire. À la désertification médicale s'ajoute au fur et à mesure la désertification scolaire. Or les habitants des communes rurales ont le droit de bénéficier des mêmes services publics de proximité qu'en ville. L'éducation doit rester une priorité partout pour que chaque enfant puisse obtenir les mêmes chances de réussite. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte respecter ses engagements vis-à-vis des élus et des habitants en ne fermant aucune classe à la rentrée 2022, lorsque les élus le refusent.